



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 03/04/2008

DATE DE LA CONVOCATION : 27/03/2008  
DATE D'AFFICHAGE : 27/03/2008

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	22

L'an deux mille huit, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS :** MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes FONTVIEILLE Françoise, PALMIER Sandrine, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

**ABSENTS :** M. DACHEUX Eric avec pouvoir donné à M. GALICHET Eric.

## Mise en place des commissions municipales et extra-municipales

M. le Maire propose à l'assemblée de former les commissions nécessaires au bon fonctionnement des instances municipales et d'en désigner les membres. M. PAYS suggère de regrouper certaines commissions dont les attributions seront voisines et qui seront composées des mêmes membres. Après discussion, le conseil municipal décide de reporter à une prochaine séance la désignation des commissions chargées des travaux, du cadre de vie, de l'environnement, de la culture, du social, des associations...etc. Seules les commissions qui doivent commencer leurs fonctions immédiatement sont votées.

### COMMISSION CHARGEE DES FINANCES ET DU BUDGET :

Eliane BECARD, Alain ARTAUD, Stéphane BACCONIN, Gilles DUPIN, Pierre Louis FRECON, Joëlle LYONNET, Hervé PAYS, André THOMAS.

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres désignés par le conseil municipal :

Jean Marc REGNY, Marie Claude CUSSIERE, Françoise FONTVIEILLE,  
Françoise DUFOUR, Gilles DUPIN.

### OFFICE DU TOURISME DES MONTAGNES DU MATIN

Joëlle LYONNET et Blandine BOSCO.

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et rappelle que lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée par le maire ou son représentant, président, et trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que trois membres suppléants.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après vote à bulletin secret, conformément à l'article 22-4 du code des marchés publics, le dépouillement du scrutin donne pour résultats :

Président de la commission :

Jean Marc REGNY, Maire

Membres Titulaires :

Pierre Louis FRECON, Gilles DUPIN et Eric DACHEUX.

Membres suppléants :

Jean DELORME, Joëlle LYONNET, Sandrine MICHEL.

### **Désignation des membres aux structures communales et intercommunales**

Après avoir pris connaissance des différentes structures intercommunales et du nombre de délégués à élire pour représenter la commune auprès de ces instances, après délibération et vote, le conseil municipal désigne :

#### **-SIEL (syndicat intercommunal Energie Loire)**

Titulaire : Stéphane BACCONIN,

Suppléant : Marc GINOT.

#### **-Syndicat mixte de la retenue du Barrage de Villerest**

Titulaire : Gilles DUPIN

Suppléant : Daniel PARDON

#### **-Conseil d'administration de l'hôpital de Feurs**

Titulaire : Daniel PARDON

#### **-Conseil d'établissement du Collège de Balbigny**

Titulaires : André GRANGE, Sandrine PALMIER

Suppléant : Françoise DUFOUR

#### **-Délégué auprès du Ministère de la Défense Nationale :**

M. Gilles DUPIN

#### **-Conseils d'écoles (école maternelle - groupe scolaire primaire et école privée St Joseph)**

Mmes Eliane BECARD et Sandrine MICHEL.

## **DELEGATION AU MAIRE CONCERNANT LES DEPENSES DE LA COMMUNE ACHATS - MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE**

Suite à la mise en place du Nouveau Code des Marchés publics, instauré le 8 janvier 2004 et réformé en 2006 et en 2007, et conformément au décret 2006-975 et à la loi 2007-1787 en combinaison avec les articles L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne délégation à M. Jean-Marc REGNY, Maire, pour tout ce qui concerne la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures ou de services, qui sont passés selon la procédure adaptée (MAPA). Cette délégation est étendue en cas d'absence de M. le Maire à M. Pierre JONINON, 1<sup>er</sup> adjoint. *Enfin, dans le cadre de la bonne marche des services, et conformément à l'arrêté de délégation n° 2008-16 article 1<sup>er</sup>, portant délégation de signature à M. le Directeur Général des Services, cette délégation est étendue à M. Michel PETITBOUT, exclusivement en ce qui concerne la préparation, la commande et le contrôle préalable de l'exécution des MAPA.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dans le cadre de la préparation du budget 2008, la commission des finances et du budget se réunira le 7 avril prochain.
- M. GALICHET fait part des inquiétudes des usagers du train quant au devenir des services qui leurs seront apportés.
- Une rencontre entre les conseillers municipaux et le personnel communal est prévue le 9 avril à 13 h 30 en Mairie.
- Une réunion de l'ensemble des associations de la commune avec M. GRANGE est programmée au 28 avril à 20 heures.
- Suite à la rencontre entre M. CHOIZET de la direction d'ASF et la municipalité, M. le Maire informe le conseil municipal au sujet de l'autoroute A89. Les travaux débutent en juin 2009. ASF et les entreprises installeront leurs bureaux (bungalows pour une cinquantaine de personnes) sur la commune à proximité du chantier. Il conviendra de procéder à un recensement des logements à louer au niveau intercommunal pour l'hébergement des personnels du chantier. Le problème du stationnement prolongé de caravanes est aussi évoqué et nécessitera une vigilance particulière compte-tenu de la réglementation générale en la matière et des dispositions spécifiques du nouveau PLU.

Ont signé au registre tous les membres présents,